

JAWS
Société par actions simplifiée au capital de 3 782 585,20 euros
Siège social : 4 Avenue André Malraux – 92300 Levallois Perret
910 087 261 RCS Nanterre
(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 13 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 13 juin,

Le président de la Société (le « **Président** »)

(...)

Dans ces conditions, le Président a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de neuf mille six cent euros (9.600 €) par émission de quatre-vingt-seize mille (96.000) actions ordinaires nouvelles de dix centimes (0,10€) de valeur nominale chacune par incorporation d'une somme identique prélevée sur le compte « prime d'émission »

Le président, après avoir pris connaissance :

- (...);

Décide d'augmenter le capital d'un montant nominal de neuf mille six cent euros (9.600€) par émission de quatre-vingt-seize mille (96.000) actions ordinaires nouvelles de dix centimes (0,10€) de valeur nominale chacune, soit un prix global de neuf mille six cent euros (9.600€), pour le porter de 3.782.585,20 euros à 3.792.185,20 euros, à libérer intégralement par prélèvement sur le compte « prime d'émission » de la SOCIETE à hauteur de neuf mille six cent (9.600) euros, au profit des personnes suivantes et dans les proportions suivantes :

(...)

Constate que les conditions d'acquisition définitive des 96.000 AO sont remplies et qu'elles seront définitivement acquises ce jour par les bénéficiaires ci-dessus.

(...)

Le prix de souscription est intégralement libéré par prélèvement sur le compte « prime d'émission » de la SOCIETE à hauteur de neuf mille six cents euros (9.600€).

DEUXIEME DECISION

Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 9.600 euros par émission de 96.000 AO et modification corrélative des statuts

Le Président,

Constate que :

- l'augmentation de capital d'un montant nominal de neuf mille six cent euros (9.600 €) par émission de quatre-vingt-seize mille (96.000) actions ordinaires nouvelles de dix centimes (0,10€) de valeur nominale chacune, soit un prix global de neuf mille six cents euros (9.600€),

à libérer intégralement par prélèvement sur le compte « prime d'émission » de la SOCIETE est définitivement réalisée ;

- (...), et
- le capital social de la SOCIETE est ainsi porté de 3.782.585,20 euros à 3.792.185,20 euros.

Conformément au règlement **du plan d'attribution gratuite d'actions** en date du 12 juin 2024, les 96.000 AO nouvelles seront inscrites ce jour dans le registre des mouvements de titres de la SOCIETE et les comptes d'actionnaires.

décide, de modifier corrélativement les articles 6 et 7 des statuts comme il suit :

6. Formation du capital social – Apports

(...)

Il est rajouté le paragraphe suivant :

« Le 12 juin 2024, les associés de la Société ont décidé d'autoriser le Président à procéder à l'attribution gratuites d'Actions Ordinaires à émettre au profit de bénéficiaires. Le 12 juin 2024, le Président a décidé d'attribuer 96.000 Actions Ordinaires. Au terme de la période d'acquisition, le Président a constaté l'augmentation de capital corrélative de 9.600 euros, pour le porter de 3 782 585,20 euros à 3.792.185,20 euros, par l'émission de 96.000 Actions Ordinaires de la Société.

7. Capital social

« Le capital social est fixé à trois millions sept cent quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt-cinq euros et vingt centimes (3.792.185,20€). Il est divisé en trente-sept millions neuf cent vingt-et-un mille huit cent cinquante-deux (37 921 852) actions réparties comme il suit :

- *neuf millions trois cent quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-treize (9 390 573) ADP I, dont les caractéristiques sont décrites dans les présents Statuts, souscrites en totalité et intégralement libérées, d'une valeur nominale de dix centimes (0,10 €) ;*
- *neuf cent onze mille vingt-sept (911 027) ADP DGC, dont les caractéristiques sont décrites dans les présents Statuts, intégralement libérées, d'une valeur nominale de dix centimes (0,10 €)*
- *vingt-sept millions six cent douze mille cinq cent trente-deux (27 612 532) actions ordinaires, souscrites en totalité et intégralement libérées, d'une valeur nominale de dix centimes (0,10 €).*
- *Sept mille sept cent vingt (7.720) ADP R, dont les caractéristiques sont décrites dans les présents Statuts, souscrites en totalité et intégralement libérées, d'une valeur nominale de dix centimes (0,10 €). »*

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

Le Président décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi.



Le Président